

ENVIRONNEMENT

INTERDICTION DE SE RENDRE AU SITE NATUREL LE BOIS LE COMTE



Situé sur les communes de Nanteuil-lès Meaux, Fublaines et Boutigny, le site naturel le Bois le Comte est interdit au public en raison d'un risque d'effondrement. Pour votre sécurité, le site est fermé. Explication.



Créé le: 18/06/2021

- Mis à jour le : 22/06/2021

Instabilité du sous-sol avec risque d'effondrement

Autrefois, la colline du bois le Comte, surnommé la « montagne », était un lieu d'extraction de gypse. Utilisée pour la fabrication du plâtre, cette roche a la particularité d'être soluble. En cas de pluie, l'eau circule alors dans la roche et rend le terrain poreux. Ce phénomène est dangereux car le sol peut s'effondrer à tout moment. En effet, lors de l'exploitation du gypse, de longues galeries souterraines ont été creusées, ce qui rend le terrain totalement instable.

Le Département avec les communes de Nanteuil-lès Meaux, Fublaines et Boutigny ont pris des arrêtés de péril imminent impliquant la fermeture au public des chemins ruraux et de l'ensemble des terrains. Par conséquent, l'accès au site naturel du bois le Comte est strictement interdit au public.

Conscient des attentes locales, le Département engage une étude avec les services de l'État pour disposer d'informations plus précises sur la structure de ce sol. Aussi, le Département a pris en charge la fabrication de panneaux d'information pour la sécurité du public et reste attentif aux demandes des Communes.

POUR VOTRE SÉCURITÉ LE BOIS LE COMTE EST FERMÉ AU PUBLIC !

LE BOIS LE COMTE, UN SITE NATUREL
SOU MIS AU RISQUE « MOUVEMENT DE TERRAIN »



Le Bois le Comte, aussi appelé la Montagne, est parcouru par divers chemins communaux.

Dans le passé, cette colline a été le lieu d'extraction de gypse, une roche utilisée pour la fabrication du plâtre. L'exploitation a laissé des traces visibles sur le terrain et d'autres invisibles comme des galeries souterraines qui s'étendent sur des emprises importantes, avec des hauteurs de plusieurs mètres. Le gypse, roche toujours très présente sur le site, a la particularité d'être soluble. Le sous-sol est donc instable et il évolue dans le temps, au gré du vieillissement des cavités créées par l'homme, des circulations d'eau et de la lente dissolution du gypse.

Cette instabilité peut aboutir à des effondrements localisés (fontis) ou de grande ampleur, ainsi qu'à des glissements de terrain.

Ces phénomènes, difficilement prévisibles et peu perceptibles en surface avant leur apparition, sont dangereux pour les personnes et les biens. Un sol qui paraît normal peut s'effondrer sous vos pieds à tout moment.

Pour votre sécurité, le Département et les communes de Boutigny, Fublaines et Nanteuil-lès-Meaux ont pris des arrêtés de péril imminent impliquant la fermeture au public des chemins ruraux et de l'ensemble des terrains.

Des mesures fortes mais nécessaires pour votre sécurité !



SEINE-MARNE
LE DÉPARTEMENT



Le site est réglementé par :
- les arrêtés des Maires de Boutigny (n° 2021-40 du 10/05/2021),
de Fublaines (n° 2021-092 du 31/05/2021)
et de Nanteuil-lès-Meaux (n° 048-2021 du 31/05/2021)

- l'arrêté du Président du Conseil départemental (n° 18/006 du 22/01/2019)
- l'arrêté du Préfet de Seine-et-Marne (n° 07 DAIDD ENV 096 du 22/08/2007 et ses annexes)

Pour plus d'informations sur les phénomènes de mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse, consultez le site internet www.ineris.fr



Panneau d'interdiction d'entrer au Bois le Comte